

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2457

12 septembre 2014

SOMMAIRE

A.A.A. Long Only Fund	117896	Mirabaud Asset Management (Europe)	
A&G Global Sicav	117918	S.A.	117896
Aon Global Risk Consulting Luxembourg		Mont Blanc Investment S.A.	117891
.....	117893	MPF Aktien Strategie Europa	117896
Aon Global Risk Consulting Luxembourg		MPF Aktien Strategie Global	117896
.....	117890	MPF Aktien Strategie Total Return	117895
Arche Associates	117891	MPF Aktien Strategie Zertifikate	117895
Ardilla Segur SA	117895	MPF Renten Strategie Basis	117894
Arena 3 Propco S.à r.l.	117935	MPF Renten Strategie Chance	117894
AXA IM ILS Fund FCP-SIF	117899	MPF Renten Strategie Plus	117894
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l.	117929	PO Invest 1 S.A.	117900
Bi-Invest Advisors S.A.	117902	P.W.L. Participations S.A.	117892
BioCellScreen S.A.	117932	Rambutau Holding S.A.- SPF	117890
Blue Concept S.à r.l.	117935	Signes S.A.	117896
Boetie Luxco S.à r.l.	117909	Teixeira et Fils s.à r.l.	117897
Boetie Propco S.à r.l.	117919	Tethys Investment II S.à r.l.	117928
Bovasa S.A.	117898	Thomas & Piron Bau	117897
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings		TM Dairy Finance S.à r.l.	117908
S.A.	117903	Tüv Nord Luxembourg S.à r.l.	117890
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.		Unicity IX Oxford S.à r.l.	117891
.....	117903	Unicity VIII Huddersfield S.à r.l.	117891
CS Real Estate Sicav-Sif I	117898	UniGarant95: ChancenVielfalt (2019) II ..	117898
DECATHLON International Shareholding		UniGarant95: ChancenVielfalt (2019) II ..	117898
Plan S.C.A.	117890	Uschastok Corporation S.A.	117895
Edico S.A.	117899	Virginia S.à r.l.	117893
Fidelity Funds	117892	Virginia S.à r.l.	117918
Fortilux S.A.	117892	West Bridge Capital	117893
FWP Gamma Top SCSp	117897		
Kase World Wide S.à r.l.	117894		

Tüv Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097696/10.

(140115858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aon Global Risk Consulting Luxembourg

In abbréviate "AGRC Luxembourg"

Référence de publication: 2014097841/11.

(140117563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social à Luxembourg le jeudi 2 octobre 2014 à 14.00 heures et qui aura pour ordre
du jour:

Ordre du jour:

1. Autorisation à donner à la société afin de procéder au rachat de ses actions propres.
2. Divers.

Le gérant commandité.

Référence de publication: 2014133480/607/14.

Rambutau Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 03.10.2014 à 15.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2014;
- Affectation du résultat au 30.06.2014;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant
l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014141873/19.

Unicity IX Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097699/10.

(140116265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Unicity VIII Huddersfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097700/10.

(140116222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Arche Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.756.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 26 juin 2014

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Franck PAYRAR, administrateur de société, domicilié professionnellement au 37A avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé comme administrateur supplémentaire de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2019.

Bertrange, le 26 juin 2014.

Pour ARCHE ASSOCIATES

Référence de publication: 2014097845/14.

(140116880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Mont Blanc Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.782.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2014, à laquelle aucun actionnaire ne s'est présenté, le Conseil d'Administration convoque à nouveau ladite Assemblée afin que celle-ci se tienne le 29 septembre 2014.

Messieurs les actionnaires sont dès lors priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 29 septembre 2014 à 16 heures 30 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014141876/1004/20.

P.W.L. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 39.377.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 octobre 2014 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2013.
3. Affectation des résultats au 30 novembre 2013.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014140027/16.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2014 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2014
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014141874/795/16.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on *Thursday 2 October 2014* at 12 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2014.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2014.
3. Approval of the statement of net assets and statement of operations and changes in net assets for the financial year ended 30 April 2014.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of thirteen (13) Directors, specifically the re-election of the following twelve (12) present Directors: Mr Barry Bateman, Dr Yousef Al-Awadi, Mr Thomas Balk, Mr Didier Cherpitel, Mrs Colette Flesch, Mr Takeshi Isayama, Mr Alexander Kemner, Dr Arno Morenz, Dr David J.Saul, Dr Erhard Schipporeit, Mr Anthony Wu and FIL (Luxembourg) S.A. as corporate Director; and the election of Ms Abby Johnson (subject to CSSF approval).
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 30 April 2014.
7. Election as Auditors of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, Luxembourg.
8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2014 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2015.

9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg	
FIL (Luxembourg) S.A.	Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2a rue Albert Borschette, BP 2174	2 boulevard Konrad Adenauer
L-1021 Luxembourg	L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon (Luxembourg time) on 30 September 2014 at the latest.

23 July 2014.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014141875/755/42.

West Bridge Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.587.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097749/9.

(140115342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Virginia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097725/10.

(140115692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des associés tenue à Luxembourg le 06 juin 2014

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent NIHOUL en tant que gérant de la société à compter du 31 janvier 2014.

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 MUNSBACH, comme réviseur d'entreprise indépendant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

Aon Global Risk Consulting Luxembourg

In abbeviata "AGRC Luxembourg"

Référence de publication: 2014097842/15.

(140117571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

MPF Renten Strategie Chance, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Chance“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140261/12.

(140159190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MPF Renten Strategie Basis, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Basis“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140262/12.

(140159191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MPF Renten Strategie Plus, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Renten Strategie Plus“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140260/14.

(140159189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 173.394.

Extrait de la résolution des associés en date du 12 juin 2014

Cinquième résolution

Décision d'accepter la démission de Mr. Stéphane De Toledo, gérant de catégorie A, né le 19 octobre 1964, à Boulogne Billancourt (France), demeurant à F-75008 Paris (France), 47, rue de Rome.

Les Associés décident de ne pas remplacer Stéphane De Toledo de ses fonctions de gérant A, et par conséquent réduisent le nombre de gérant A de 3 (trois) à 2 (deux).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014101264/16.

(140120126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCHASTOK CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2014097710/10.

(140115811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

MPF Aktien Strategie Zertifikate, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Zertifikate“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140263/12.

(140159192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MPF Aktien Strategie Total Return, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Total Return“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140264/12.

(140159193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.746.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 juillet 2014 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Claudia Bottse en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 4 juillet 2014.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 4 juillet 2014 et ce pour une période de 3 ans. Le mandat sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Daniel el Delnoije, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014097847/20.

(140116822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097818/9.

(140116756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Signes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129764/10.

(140146476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.383.

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} septembre 2014 du 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014141263/11.

(140159703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

MPF Aktien Strategie Global, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Global“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140265/12.

(140159194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MPF Aktien Strategie Europa, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 10. September 2014 geänderte Verwaltungsreglement 9/2014 des Investmentfonds „MPF Aktien Strategie Europa“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2014.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Directeur / Chargé de Procuration

Référence de publication: 2014140266/12.

(140159195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

TP Bau, Thomas & Piron Bau, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 142.628.

—
RECTIFICATIF

de l'acte numéro 2008138138

publié le 11 novembre 2008 au Mémorial C numéro 2743

Suite à une erreur technique la publication concernant la société Thomas & Piron Bau en abrégé TP Bau avec siège L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.628, référence de publication 2008138138 publié au Mémorial C n° 2743 du 11 novembre 2008 comporte une erreur dans la dénomination de la société dans son article 1^{er}, première ligne.

Il y a lieu de lire:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Thomas & Piron Bau» en abrégé «TP Bau». au lieu de:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Thomas & Piton Bau» en abrégé «TP Bau».

Référence de publication: 2014141248/202/17.

FWP Gamma Top SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.929.

—
RECTIFICATIF

de l'acte numéro 2014087720

publié le 22 août 2014 au Mémorial C numéro 2237

Suite à une erreur technique la publication concernant la société FWP Gamma Top SCSp avec siège social L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.929, référence de publication 2014087720 publié au Mémorial C n° 2237 du 22 août 2014 comporte une erreur dans sa forme juridique.

Il y a lieu de lire:

FWP Gamma Top SCSp, Société en Commandite Spéciale

et non:

FWP Gamma Top SCSp, Société en Commandite par Actions.

Référence de publication: 2014141247/17.

Teixeira et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 1, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 137.469.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Teixeira et Fils S.à.r.l. tenu au siège social de la Société en date du 3 juillet 2014

L'associé est présent.

La gérante a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- Cession des parts sociales (100 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur TEIXEIRA DA SILVA Luis, demeurant 9, Rue Sainte-Catherine L-1317 LUXEMBOURG à Mme ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel, demeurant à 9, Rue Sainte-Catherine L-1317 Luxembourg.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de «TEIXEIRA ET FILS S.A.R.L.»

M. TEIXEIRA DA SILVA Luis / Mme ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2014100532/20.

(140118967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Bovasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 106.272.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014099002/9.
(140118378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

UniGarant95: ChancenVielfalt (2019) II, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 1. Juli 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.
Référence de publication: 2014097705/10.
(140116390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

UniGarant95: ChancenVielfalt (2019) II, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 1. Juli 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 1. Juli 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.
Référence de publication: 2014097706/10.
(140116391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

CS Real Estate Sicav-Sif I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.987.

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Jan Friske, Karl Huwyler, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Jan Friske, Membre du Conseil d'Administration
16 Junghofstrasse, D-60311 Frankfurt am Main
- Karl Huwyler, Membre du Conseil d'Administration
4 Kalandergasse, Gebäude Sihlcity, CH-8070 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014099049/26.

(140117906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

AXA IM ILS Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion daté du 2 septembre 2014 concernant le fonds AXA IM ILS FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

State Street Management S.A.

Référence de publication: 2014140115/10.

(140159274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Edico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EDICO S.A.», ayant son siège social à L-3934 Mondercange, 14, Op Blach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 107.036, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 765 du 1^{er} août 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1244 du 22 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), pour le ramener de son montant actuel d'un million trente-cinq mille six cents euros (EUR 1.035.600,-) à trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-), par remboursement aux actionnaires et par annulation de dix mille (10.000) actions de classe A et dix mille actions de classe B, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

2. Modification afférente des premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), pour le ramener de son montant actuel d'un million trente-cinq mille six cents euros (EUR 1.035.600,-) à trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et par annulation de dix mille (10.000) actions de classe A et dix mille actions de classe B d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation de ces vingt mille (20.000) actions et au remboursement aux actionnaires

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} et 2^e alinéas).** Le capital social est fixé à trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-), représenté par sept cent douze (712) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les sept cent douze (712) actions se divisent en trois cent cinquante-six (356) actions de classe A et trois cent cinquante-six (356) actions de classe B.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2014. Relation GRE/2014/2975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127075/73.

(140144038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

PO Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 115.493.

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de PO Invest 1 S.A. (la Société), une société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»), ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.493, constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1215 du 22 juin 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu le 1^{er} février 2010 par un acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 377 du 20 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Joé ZEAITER, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président») qui désigne en tant que secrétaire Gwendoline LICATA, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur Gwendoline LICATA, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

(le Président, le Secrétaire et le scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les actions de la Société étant en forme nominative, les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par convocation envoyée le 4 Août 2014, en l'occurrence au moins huit jours avant la date de l'Assemblée.

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que quatre mille quatre cents (4.400) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), représentant 62,86% du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'agenda.

Les actionnaires de la Société et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, cette liste restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par les mandataires de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également attachées au présent acte et sont signés ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

III. L'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Mr Michele Mezzarobba en date du 23 avril 2014 et confirmation de la nomination de Mr Olivier Baron avec effet au 23 avril 2014.

2. Autorisation et approbation du rachat par la Société de (i) quatre mille trois cent soixante-neuf (4.369) actions de catégorie A, émises par la Société, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, (ii) mille deux cent (1.200) actions de classe B, émises par la Société, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, et (iii) mille quatre cent (1.400) actions de catégorie B, émises par la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, (les «Actions Rachetées») pour un prix de rachat total de neuf millions cent soixante et un mille cent soixante-huit Euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.161.168,64) (le «Prix de Rachat»), et un prix de rachat par action de mille trois cent quatorze euros et cinquante-six centimes (EUR 1.314,56);

3. Autorisation et approbation de (i) l'annulation des Actions Rachetées et (ii) la réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de six million neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 6.969.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept million d'Euros (EUR 7.000.000,-) à un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) Action de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune;

4. Autorisation et approbation de la modification de l'article trois (3) paragraphe premier des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.»

5. Autorisation pour la modification de registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Mr Michele Mezzarobba en date du 23 avril 2014 et décide de lui donner décharge pour l'accomplissement de sa mission depuis la date de sa nomination jusqu'au 23 avril 2014.

L'Assemblée prend note de la cooptation de Mr Olivier Baron par le conseil d'administration de la Société en remplacement de Mr Michele Mezzarobba. L'Assemblée décide, conformément à l'article 51, dernier paragraphe de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'approuver la nomination de Mr Olivier Baron avec effet au 23 avril 2014 comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve et autorise le rachat par la Société de (i) quatre mille trois cent soixante-neuf (4.369) actions de catégorie A, émises par la Société, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, détenues par PO Participation S.A., (ii) mille deux cent (1.200) actions de catégorie B, émises par la Société, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, et (iii) mille quatre cent (1.400) actions de catégorie B, émises par la Société ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (les «Actions Rachetées») pour un prix de rachat total de neuf millions cent soixante et un mille cent soixante-huit Euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.161.168,64) (le «Prix de Rachat»), et un prix de rachat par action de mille trois cent quatorze euros et cinquante-six centimes (EUR 1.314,56).

L'Assemblée note que les détenteurs d'actions de catégorie A ont renoncé au fait d'avoir l'intégralité de leurs actions de catégorie A rachetées afin de maintenir le capital de la Société à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et autorise (i) l'annulation des Actions Rachetées et la réduction subséquente du capital social de la Société par un montant de six million neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 6.969.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept million d'Euros (EUR 7.000.000,-) à un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) (la «Réduction du Capital») représenté par trente et une (31) Action de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

En accord avec l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide que le montant du Prix de Rachat sera remboursé dans les proportions suivantes:

- Cinq million sept cent quarante-trois mille trois cent douze Euros et soixante-quatre centimes (EUR 5.743.312,64) pro rata aux détenteurs d'actions de catégorie A; et
- Trois million quatre cent dix-sept mille huit cent cinquante-six Euros (EUR 3.417.856) pro rata aux détenteurs d'actions de catégorie B.

Consécutivement à la Réduction de Capital, le capital social de la Société est maintenant fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée, prenant, entre autres, en compte les résolutions ci-dessus, décide de modifier l'article trois (3) paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise à partir de maintenant comme suit:

Art.3. (premier paragraphe). «Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par de trente et une (31) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise chaque directeur de la Société et chaque avocat/juriste ou employé de King & Wood Mallesons, de procéder au nom et pour le compte de la Société à (i) l'enregistrement de l'annulation (ii) de procéder à toute formalité en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Déclaration - Coûts

Les frais, coûts et autres charges de toute forme qui devront être supporté par la Société à l'occasion du présent acte sont estimés à approximativement EUR 4.700.

Le notaire instrumentant déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions de l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et atteste expressément qu'elles sont remplies.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte.

Le présent ayant été lu aux parties comparantes, connues par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Zeaiter, Licata, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 septembre 2014. Relation: RED/2014/1938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014141063/117.

(140159739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bi-Invest Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.665.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 30 juin 2014

En date du 30 juin 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- De renouveler les mandats de John C. Mowinckel et Neil Smith en tant qu'administrateurs de la Société, leur mandats expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014101923/15.

(140123757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.637.

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.635.

—
MERGER PROJECT

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of August.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

A. the board of directors of Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 142.637 (the Acquiring Company),

hereby represented by Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of directors of the Acquiring Company dated 28 August 2014, and

B. the board of managers of Chartreuse et Mont Blanc Holdings S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, having a share capital of one million nine hundred and thirty-five thousand four hundred and fifty-two Euro (EUR 1,935,452) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 142.635 (the Company Being Acquired and together with the Acquiring Company the Merging Companies),

hereby represented by Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of directors of the Acquiring Company dated 28 August 2014.

1. The Merger proceeding. The Acquiring Company holds 100% of the share capital of the Company Being Acquired.

The Acquiring Company contemplates to merge with and absorb the Company Being Acquired under the simplified procedure (the Merger) provided for by articles 278 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law).

2. Merger Method.

2.1. General information concerning the Merging Companies

2.1.1. The Acquiring Company (article 261(2)a) of the Law)

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., as Acquiring Company, is a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 142.637.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., was initially formed under the legal form of a partnership limited by shares and for an unlimited period on 24 October 2008 pursuant to a deed of Maître Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2740 of 11 November 2008. The extraordinary general meeting of the Acquiring Company decided pursuant to a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg dated 28 October 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, CN° 2975 of 26 November 2013 to change the corporate form of the Company from its initial form as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a public limited liability company (société anonyme) without discontinuation of its legal personality.

Its share capital currently stands at four million eighteen thousand eight hundred and forty-six Euro (EUR 4,018,846), represented by four million eighteen thousand eight hundred and forty-six (4,018,846) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The object of the Acquiring Company is the following:

“ **Art. 4.** The Company’s purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may (i) take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, (ii) acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them, (iii) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including upstream or cross stream), and (iv) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

2.1.2. The Company Being Acquired (art 261(2)a) of the Law)

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, having a share capital of one million nine hundred and thirty-five thousand four hundred and fifty-two Euro (EUR 1,935,452) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 142.635

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S. à r.l. was formed on 24 October 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2741 of 11 November 2008.

Its share capital currently stands at one million nine hundred and thirty-five thousand four hundred and fifty-two Euro (EUR 1,935,452), represented by one million nine hundred and thirty-five thousand four hundred and fifty-two (1,935,452) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The object of the Company Being Acquired is the following:

“ Art. 3. Object.

3.1 The Company’s object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.”

2.2. Date of Merger’s performance for accounting purpose (article 261 (2) e) of the Law)

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 1 April 2014.

2.3. Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

2.4. Special advantage granted to members of the board of directors/managers or to the auditors of the Merging Companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of managers/directors nor to any auditors of the Merging Companies.

2.5. Date of Merger’s effects with regard to the Merging Companies

The Merger shall take effect as between the Merging Companies one month after the publication of the present Merger Proposal in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date).

3. Additional note.

- i. The effect of the Merger shall be inter alia, the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company in accordance with the provisions of article 274 of the Law.
- ii. The Acquiring Company will proceed to the perfection formalities where required in order to give effect to the Merger and to the transfer of all assets and liabilities from the Company Being Acquired to the Acquiring Company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.
- iii. The Merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association of both Merging Companies.
- iv. All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the Effective Date (the Period), to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and can obtain a free copy of these documents on demand.
- v. One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the shareholders of the Acquiring Company (the Meeting) be called in order to decide whether to approve the Merger.
- vi. In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of this Merger Proposal by a Meeting, the Merger will be binding vis-à-vis third parties on the date of publication of the notary's certificate in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) according to articles 273 (1) and 9 of the Law.
- vii. The Company Being Acquired will cease to exist and all the issued shares will be cancelled.
- viii. The Merging Companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the Merger proceedings.
- ix. Discharge (quitus) is given to the board of managers of the Company Being Acquired for the performance of his mandate until the Effective Date.
- x. The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, being 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
- xi. Following the Effective Date, the Acquiring Company will take possession of all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

Statement - Declaration - Costs

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Trade and Company Register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately 3.000,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET DE FUSION

L'an deux mil quatorze, et le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

A. le conseil d'administration de Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.637 (la Société Absorbante),

Ici représenté par Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour résidant professionnellement au Luxembourg, conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 28 août 2014, et

B. le conseil de gérance de Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, ayant un capital social d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-deux euros (1.935.452 euros) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.635 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante les Sociétés Fusionnées).

Ici représenté par Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour résidant professionnellement au Luxembourg, conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 28 août 2014.

1. Le processus de Fusion. La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante envisage de fusionner avec et d'absorber la Société Absorbée selon la procédure simplifiée (la Fusion), telle que définie par les articles 278 s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

2. Méthode de la Fusion.

2.1. Informations générales se rapportant aux Sociétés Fusionnées

2.1.1. La Société Absorbante (article 261(2) de la Loi)

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., en tant que Société Absorbante, est une société anonyme constituée conformément aux lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.637.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A. a été initialement constituée sous la forme sociale d'une société en commandite par actions pour une période illimitée, le 24 octobre 2008 par acte authentique de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2740 du 11 novembre 2008. L'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante a décidé, par acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2975 du 26 novembre 2013 de changer la forme sociale de la Société de sa forme initiale de société en commandite par actions à celle de société anonyme, sans cessation de sa personnalité juridique.

Son capital social est de quatre million dix-huit mille huit cent quarante-six euros (4.018.846 euros), représenté par quatre million dix-huit mille huit cent quarante-six (4.018.846) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 euro) chacune.

L'objet de la Société Absorbante est le suivant:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, (iii) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (iv) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

2.1.2. La Société Absorbée (art 261 (2)a) de la Loi)

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, ayant un capital social d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-deux euros (1.935.452 euros), et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.635.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.à r.l. a été initialement constituée sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée, et ce pour une période illimitée, le 24 octobre 2008 par acte authentique de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2741 du 11 novembre 2008.

Son capital social est actuellement d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-deux euros (1.935.452 euros), représenté par un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-deux parts sociales (1.935.452) ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 euro).

L'objet de la Société Absorbée est le suivant:

« **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

2.2. Date de l'exécution de la Fusion d'un point de vue comptable (article 261 (2) e) de la Loi)

Les opérations de la Société Absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme exécutées par et pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} avril 2014.

2.3. Droits attribués aux Associés et au Détenteurs d'instruments de capital (article 261(2) f) de la Loi).

Aucun droit n'est conféré ni aucune mesure n'est proposée par la Société Acquéreuse aux associés disposant de droits spécifiques et aux détenteurs d'instruments de capital autres que des parts sociales.

2.4. Avantages particuliers attribués aux associés et aux porteurs de parts (article 261(2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux /membres du conseil de gérance/d'administration, ni aux réviseurs des Sociétés Fusionnées.

2.5. Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnées un mois après la publication du présent Projet de Fusion au registre officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) conformément à l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet).

3. Note complémentaire.

i. La Fusion entraîne la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément à l'article 274 de la Loi;

ii. La Société Absorbante procédera aux formalités d'accomplissement requises afin de donner plein effet à la Fusion et à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, et délivrera, conformément aux dispositions légales, toutes les informations requises aux actionnaires;

iii. La Fusion sera réalisée conformément aux dispositions légales et aux statuts des Sociétés Fusionnées;

iv. Tous les actionnaires de la Société Absorbante sont autorisés, dans le mois qui précède la Date d'Effet (la Période), à inspecter, au siège social de la Société Absorbante, les documents désignés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi, et peuvent en obtenir gratuitement une copie sur demande;

v. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit peuvent, au cours de la Période, demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante (l'Assemblée) afin de décider si la Fusion doit être approuvée;

vi. En l'absence de convocation d'une Assemblée ou de refus d'approuver le présent Projet de Fusion par une Assemblée, la Fusion sera effective vis-à-vis des tiers à la date de publication du certificat notarié dans le registre officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations), conformément aux articles 273(1) et (9) de la Loi;

vii. La Société Absorbée cessera d'exister et les parts sociales qu'elle avait émises seront annulées;

viii. Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes les dispositions concernant l'exposition à de possibles paiements d'impôts, ou d'impôts résultant de la réalisation de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif lié au processus de Fusion;

ix. Décharge (quitus) sera donnée au conseil de gérance de la Société Absorbée pour la performance de son mandat jusqu'à la Date d'Effet;

x. Les documents et archives de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante, soit le 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

xi. Postérieurement à la Date d'Effet, la Société Absorbante prendra possession de tous les originaux des documents constitutifs et modificatifs, ainsi que des comptes et tous autres documents comptables, actes de transfert de propriété ou tous autres documents importants se rapportant aux biens de la société, documents concernant les opérations réalisées par la société, les sûretés, ainsi que tous contrats, archives et informations en relation avec les éléments et droits mentionnés.

Communiqué - Déclaration - Frais

Le présent Projet de Fusion sera enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au recueil officiel au moins un mois avant la prise d'effet de l'opération entre les Sociétés Fusionnées, conformément aux articles 262 et 279 (1) a) de la Loi, et ce pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné, atteste l'existence et la légalité du présent Projet de Fusion, ainsi que de tous les actes et formalités préalables, conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, sont estimés à environ 3.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gérardin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1906. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

[Signature électronique certifiée comprise dans le document transmis au R.C.S.L.]

Rambrouch, le 2 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014140701/319.

(140160219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

TM Dairy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.696.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TM Dairy Finance S.à r.l.

Heiner Kamps / Dr. Henrik Bauwens

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014097684/12.

(140115232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Boetie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.940.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh August.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GENII CAPITAL S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (R.C.S. Luxembourg) under number B 140567,

here represented by Ada Schmitt by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Boetie Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the municipality of Hesperange, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by shareholders representing at least three quarters of the share capital given in a general meeting.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager together with one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 The shareholders of the Company may appoint one or more certified auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

20.2 A certified auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year.

21.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year (all dates inclusive).

21.2 As a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by GENII CAPITAL S.A., aforementioned, for the total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Eric LUX, director, born on 19 December 1967 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (ii) Mrs. Muriel SAM, employee, born on 1 April 1978 in Clamart (France), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (iii) Mr. Kyu Sung LEE, director, born on 15 June 1975 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwonro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager; and
 - (iv) Mr. Minjae SHEEN, general manager, born on 7 January 1976 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant nous, Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

GENII CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B140567,

dûment représentée par Ada Schmitt, en vertu d'une procuration donnée le sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Boetie Luxco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Hesperange par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui sera composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à telle réunion, comprenant au moins la voix d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A ensemble avec un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Les associés de la Société peuvent désigner un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

20.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année (toutes dates comprises).

21.2 A titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par GENII CAPITAL S.A., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Eric LUX, directeur, né le 19 décembre 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Mme Muriel SAM, employée, née le 1 avril 1978 à Clamart (France), résidant professionnellement au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) M. Kyu Sung LEE, directeur, né le 15 juin 1972 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) M. Minjae SHEEN, directeur général, né le 7 janvier 1976 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014139414/515.

(140158214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Virginia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097726/10.

(140115693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

A&G Global Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1252 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.839.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014097821/13.

(140117299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Boetie Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.943.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh August.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Boetie Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, in the course of being registered with the Luxembourg trade and companies' register,

here represented by Ada Schmitt, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Boetie Propco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the municipality of Hesperange, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by shareholders representing at least three quarters of the share capital given in a general meeting.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager together with one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager together with one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 The shareholders of the Company may appoint one or more certified auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

20.2 A certified auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**Art. 21. Financial year.**

21.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year (all dates inclusive).

21.2 As a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Boetie Luxco S.à r.l., aforementioned, for the total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Eric LUX, director, born on 19 December 1967 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (ii) Mrs Muriel SAM, employee, born on 1 April 1978 in Clamart (France), residing professionally at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (iii) Mr. Kyu Sung LEE, director, born on 15 June 1975 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager; and
 - (iv) Mr. Minjae SHEEN, general manager, born on 7 January 1976 in Seoul (Korea), residing professionally at 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant nous, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Boetie Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Ada Schmitt, en vertu d'une procuration donnée le sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Boetie Propco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Hesperange par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui sera composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à telle réunion, comprenant au moins la voix d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A ensemble avec un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Les associés de la Société peuvent désigner un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

20.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année (toutes dates comprises).

21.2 A titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Boetie Luxco S.à r.l., susmentionnée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Eric LUX, directeur, né le 19 décembre 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Mme Muriel SAM, employée, née le 1 avril 1978 à Clamart (France), résidant professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) M. Kyu Sung LEE, directeur, né le 15 juin 1972 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) M. Minjae SHEEN, directeur général, né le 7 janvier 1976 à Séoul (Corée), résidant professionnellement à 4th, Fl. Sewoo Bldg., 115 Yeouigongwon-ro, Yeongdeungpo-gu, Séoul (Corée), en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014139415/515.

(140158343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Tethys Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.935.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 3 juillet 2014, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BRE/Europe 7Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.323, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. (1) BRE/Europe 7Q S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014103563/18.

(140122259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of July.

Before Maître Jean Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 178 669, and having a share capital of EUR 52,293 (fifty-two thousand two hundred and ninety-three Euro) (the Company). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation, published on 30 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2110. The articles of association of the Company (the Articles) were modified several times and for the last time pursuant to a deed dated 27 June 2014 of Maître Jean Paul Meyers, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership with address at 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, London W1U 7NA, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with Companies House under number SL012616, itself represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, a Scottish limited company with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with Companies House under number SC447073,

here represented by Thibaud Herberigs, King & Wood Mallesons, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice.

2. To increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five Euro) with the issuance of 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five) new class A shares having a par value of 1 EUR (one Euro) each.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in cash.

4. To amend first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

5. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda, which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 52,293 (fifty-two thousand two hundred and ninety-three Euro) represented by 52,293 (fifty-two thousand two hundred and ninety-three)

class A shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 62,768 (sixty-two thousand seven hundred and sixty-eight Euro) by the creation and issue of 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five) new class A shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

Therefore, the Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of the 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five) newly issued class A shares of the Company to the Sole Shareholder.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Sole Shareholder, hereby represented by Thibaud Herberigs prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 10,475 (ten thousand four hundred and seventy-five) new class A shares each having a nominal value of EUR 1 (one Euro); and

(ii) pay up in full its new class A shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 10,475,000 (ten million four hundred and seventy-five thousand Euro), with payment of total class A share premium of EUR 10.464.525 (ten million four hundred and sixty-four thousand five hundred and twenty-five Euro).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the newly issued class A shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 62,768 (sixty-two thousand seven hundred and sixty-eight Euro), represented by 62,768 (sixty-two thousand seven hundred and sixty-eight) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Class A Shares).”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 6.000,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jean Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 52.293 EUR (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-treize Euros) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 178 669 (la Société). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant un acte de Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2110 du 30 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juin 2014, par acte de Maître Jean Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Beechbrook Mezzanine II L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son adresse 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NA, immatriculé auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP015457, représenté par son

general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, un limited partnership de droit écossais ayant son adresse 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculé auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro SL012616, lui-même représenté par son general partner Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, une société limitée de droit écossais ayant son adresse 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro SC447073,

ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat résidant à Luxembourg, King & Wood Mallesons, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de 10.475 EUR (dix mille quatre cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

3 Souscription à l'augmentation de capital telle que décrite au point (2) ci-dessus et paiement en numéraire.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point (2) ci-dessus.

5 Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

6 Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et confirme qu'il se considère comme dûment convoqué. L'Associé Unique déclare qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.475 EUR (dix mille quatre cent soixante-quinze Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 52.293 EUR (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-treize Euros) représenté par 52.293 (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-treize) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 62.768 EUR (soixante-deux mille sept cent soixante-huit Euros) par la création et l'émission de 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et la libération des 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales de classe A nouvellement émises de la Société par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, déclare:

(i) souscrire à 10.475 (dix mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 10.475.000 EUR (dix millions quatre cent soixante-quinze mille Euros), dont un montant total de prime associée aux parts sociales de classe A de 10.464.525 EUR (dix millions quatre cent soixante-quatre mille cinq cent vingt-cinq Euros).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Emis.** Le capital émis est établi à 62.768 Euros (soixante-deux mille sept cent soixante-huit Euros), représenté par 62.768 (soixante-deux mille sept cent soixante-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro)."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 6.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Herberigs, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 juillet 2014. Relation: RED/2014/1480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014099689/186.

(140119813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

BioCellScreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.630.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Xavier Schmitz, gérant de société, né à Ottignies Louvain la Neuve, le 31 décembre 1987, demeurant à L-3937 Mondercange, 24, rue Neudorf.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BioCellScreen S.A.

Le siège social est établi à Senningerberg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la conception, la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support scientifique de Propriété Intellectuelle (Marques, Brevets, Modèles, D.N.S., Systèmes informatiques, Logiciels).

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 64.000,-) divisé en SIX CENT QUARANTE (640) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 16.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Xavier Schmitz, prénommé	640 actions
Total:	640 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 64.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Xavier Schmitz, gérant de société, né à Ottignies Louvain la Neuve, le 31 décembre 1987, demeurant à L-3937 Mondercange, 24, rue Neudorf.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FINPART S.A., ayant son siège social à L-3961 Ehlang sur Mess, 7a, Am Brill.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 5, Rue Heienhaff, 2^{ème} étage (Wing E), L-1736 Senningerberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: X. SCHMITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32071. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101903/125.

(140122796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Arena 3 Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.017.

Les comptes annuels pour la période du 11 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014097849/11.

(140117035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Blue Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 188.591.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Kevin ACREMANN, gérant de sociétés, né le 25 février 1974 à Metz (France), demeurant à 3, rue de l'Eglise, L-3378 Livange.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «BLUE CONCEPT S. à r. l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un site internet, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de tous produits.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Il peut être nommé un gérant technique.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire:

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Kevin ACREMANN, prénommé, et libérées intégralement moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- a) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- b) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin ACREMANN, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société par sa signature y compris prendre, donner et mainlevée d'hypothèque.

- c) Le siège social est fixé à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: K. ACREMANN, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01.07.2014. Relation: LAC/2014/30298. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14.07.2014.

Référence de publication: 2014102896/94.

(140122162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.